

**Régularisation administrative simplifiée de la disparition
du passage à niveau n° 18
PK9+981 – commune de Begaar**

Procès-verbal de constat entre les parties impliquées

Le passage à niveau 18 au Point Kilométrique (PK) 9+981 de la ligne, situé sur la commune de Begaar, n'est plus utilisé et n'est plus desservi par une voirie entretenue. Les photos aériennes ci-dessous entre la situation actuelle et celles des années 60 permettent d'identifier les écarts de situation :

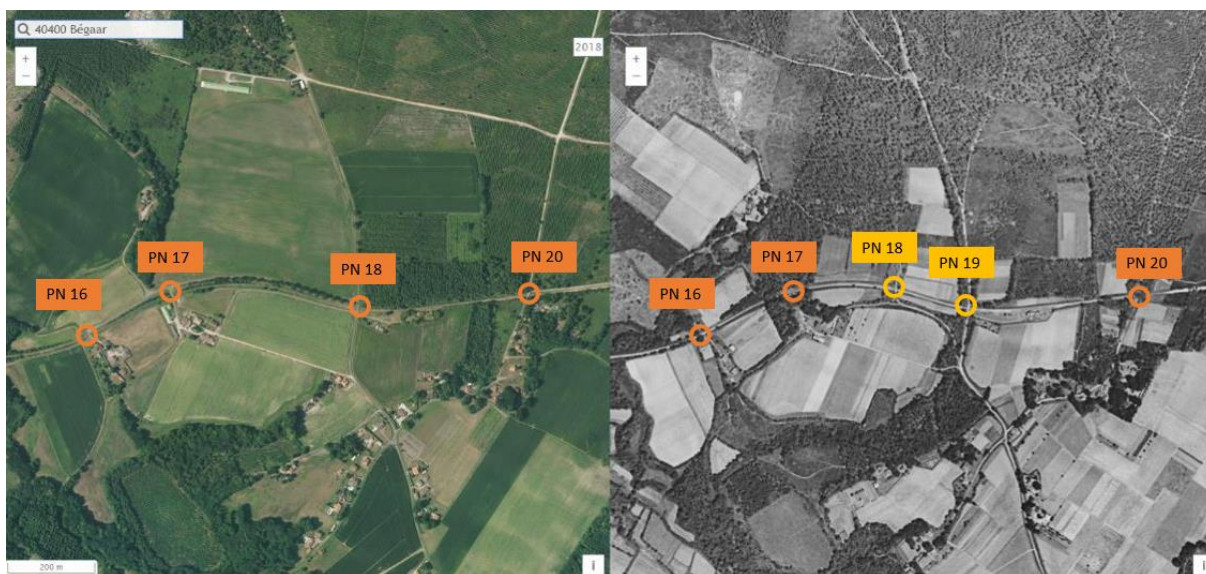


Figure 1 : Vue aérienne actuelle à gauche /vue aérienne années 60 à droite

On observe sur la vue aérienne actuelle que l'ancien PN19 est aujourd'hui nommé PN18 (information issue des documents d'exploitation de la ligne et connue des services comme telle des services de secours).

Dans le cadre du projet de rénovation de la ligne Lалуque-Tartas, il est recherché de régulariser la situation administrative de ces PN en :

- Demandant à la Préfecture d'acter la « disparition » de l'ancien PN18 située, au PK9+981,
- Actant de renommer le PN19 en PN18 dans les arrêtés préfectoraux : le PN18 faisant l'objet d'une amélioration de sa sécurité (ajout d'un stop et réduction de vitesse à 50km/h), un dossier va être déposé à la préfecture dans ce sens.

Dans ce cadre, SYSTRA, mandataire pour ce projet pour la Région Nouvelle Aquitaine, propriétaire de la ligne, a convié l'ensemble des parties prenantes à une visite du 10/05/2022 :

- M Catlas, propriétaire exploitant des parcelles alentours,
- M le Maire Jean-Pierre POUSSARD (Gestionnaire routier des voiries avoisinantes - Commune de Begaar),
- Mme Latappy (Région Nouvelle Aquitaine),
- M. Papillon (Europorte Services, gestionnaire d'infrastructure de la voie ferrée pour le compte de la Région Nouvelle Aquitaine).

Lors de cette visite, il a été constaté par toutes les parties qu'à la localisation historique de l'ancien PN 18, qui se situait entre le PN17 et voirie communale de la route de la gare, il n'y avait plus de

DS
C

DS
JPP

DS
PP

DS
DL

passage à niveau, situation qui selon les propos des parties est ainsi depuis le remembrement réalisé à la fin des années 90 dans le secteur pour la création de la 2x2 voies du département (RD824).



Figure 2 : Vue aérienne actuelle situant approximativement l'ancien PN18 par rapport au PN 17 et PN 18 actuel.



Figure 3 : Photo de l'ancien PN 18 au PK 9+981 en date du 10/05/2022

La situation étant ainsi depuis plus de 20 ans, il est proposé à l'ensemble des parties de procéder à une régularisation administrative simplifiée de la disparition de ce passage à niveau auprès de la préfecture des Landes dans le cadre du projet de régénération de la ligne Lалуque-Tartas. Cette procédure serait faite à la place d'une procédure de suppression formelle avec enquête publique au titre de l'arrêté du 18/03/91.

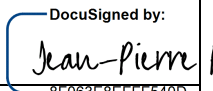

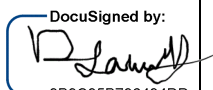

DS
C

DS
JPP

DS
PP

DS
DL

En signant le présent document, les parties confirment les éléments contenus dans ce procès-verbal.

Rôle	Entité	Représentant	Avis	Signature
Gestionnaire routier	Commune de Begaar	M le Maire Jean-Pierre POUSSARD	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	DocuSigned by:  Jean-Pierre POUSSARD <small>8F063E8EFFF540D...</small>
Riverain exploitant		M CATLAS	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	DocuSigned by:  <small>17A8D8044B6141F...</small>
Maîtrise d'Ouvrage du projet & Propriétaire de l'infrastructure	Région Nouvelle Aquitaine	David LAURENT	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	DocuSigned by:  <small>3B3C35B736434DD...</small>
Gestionnaire ferroviaire	EUROPORTE	Pierre-Yves PAPILLON	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	DocuSigned by:  <small>EFAD6D953EA2403...</small>